



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## hépatite C

Question écrite n° 34331

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de renforcer le dépistage de l'hépatite C. En France 1,1 % de la population est concernée par ce virus. Or un tiers environ des personnes concernées ne sont pas dépistées. Ce qui rend le dépistage absolument nécessaire car, si l'infection est le plus souvent asymptomatique, dans la majeure partie des cas elle devient chronique et peut être susceptible d'évoluer vers des complications plus graves. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour lutter contre le développement de cette maladie.

### Texte de la réponse

En 1994, la prévalence de la séropositivité pour l'hépatite C en France a été estimée à 1,1 % (soit 500 000 à 650 000 personnes) et plusieurs enquêtes réalisées depuis sont cohérentes avec cette estimation. La proportion de personnes séropositives connaissant leur statut sérologique était estimé à 20 % en 1994. Parmi les personnes séropositives, 80 % auraient une hépatite C chronique et 20 % seraient guéries tout en gardant la trace de l'infection ancienne (séropositivité des anticorps). L'objectif du programme national hépatites virales C et B (2002-2005) est de dépister l'ensemble des personnes séropositives pour l'hépatite C d'ici à la fin 2005 et d'optimiser la prise en charge médicale. Au cours des dix dernières années, l'activité de dépistage s'est nettement améliorée sans que l'on puisse en fournir à ce jour une estimation précise. D'après les données du codage des actes de biologie, le nombre de sérologies a augmenté de 18,2 % entre 1998 et 1999, de 17 % entre 1999 et 2000 et de 19 % entre 2000 et 2001 (entre 1 200 000 et 1 300 000 tests pratiqués en 2000). Selon les résultats du dispositif de surveillance épidémiologique de l'hépatite C mis en place par l'Institut de veille sanitaire, le nombre de sérologies réalisées entre 2000 et 2002 aurait augmenté de 26 % et la prise en charge de l'hépatite C est devenue plus précoce. Cette amélioration résulte notamment de campagnes successives d'incitation au dépistage. En 1993, le ministère a demandé aux établissements de santé de rechercher les personnes transfusées en vue d'une proposition de dépistage. En 1996, les médecins ont été sensibilisés aux autres situations nécessitant un dépistage (lettre du directeur général de la santé). Surtout, depuis juin 2000, la stratégie a été considérablement élargie et renforcée, la proposition de dépistage devant être faite systématiquement dans de nombreuses situations à risques définies après analyse scientifique par un comité d'experts (Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé). Ainsi, après une large campagne d'information des médecins en 2000 (dépliant sur le dépistage, affiche, livret), deux campagnes médias « grand public » prolongées et répétées (presse, messages radiophoniques) ont été réalisées en 2001 et 2002. Elles ont eu pour but d'inciter les personnes ayant pu être exposées à un risque de contamination à se faire dépister tout en les sensibilisant au caractère asymptomatique de l'infection. Enfin, une nouvelle campagne de sensibilisation des médecins au dépistage de l'hépatite C, de grande ampleur, se déroule de mai à septembre 2004 (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) dans la presse médicale généraliste et spécialisée. La poursuite de la stratégie de dépistage actuelle ou sa révision dépendra des résultats de l'enquête épidémiologique de très grande envergure (près de 15 000 assurés sociaux) sur les hépatites C et B conduite par l'Institut de veille sanitaire, dont les résultats seront disponibles fin 2004 (prévalence, proportion de

personnes connaissant leur séropositivité et proportion de personnes prises en charge). La stratégie prendra en compte également les propositions d'un groupe de travail spécialisé du comité stratégique du programme national constitué le 15 juin 2004.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34331

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2004, page 1349

**Réponse publiée le :** 31 août 2004, page 6906